



COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

CONDITIONS GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES
2011 / 2012
PULLY

SOMMAIRE

A	<i>Finance d'admission</i>	<i>page</i>	1
B	<i>Ecolage</i>	<i>page</i>	1
C	<i>Forfait Baccalauréat International</i>	<i>page</i>	2
D	<i>Examens</i>	<i>page</i>	2
E	<i>Repas et ateliers pour les élèves externes</i>	<i>page</i>	2
F	<i>Internat</i>	<i>page</i>	3
G	<i>Livres et fournitures scolaires</i>	<i>page</i>	4
H	<i>Uniformes</i>	<i>page</i>	4
I	<i>Activités obligatoires</i>	<i>page</i>	4
J	<i>Activités facultatives</i>	<i>page</i>	4
K	<i>Ateliers extrascolaires facultatifs</i>	<i>page</i>	5
L	<i>Accueil parascolaire</i>	<i>page</i>	5
M	<i>Etude assistée</i>	<i>page</i>	5
N	<i>Cours privés</i>	<i>page</i>	5
O	<i>Transports scolaires</i>	<i>page</i>	5
P	<i>Autres frais</i>	<i>page</i>	6
Q	<i>Réinscription</i>	<i>page</i>	6
R	<i>Santé et assurances</i>	<i>page</i>	6
S	<i>Dispositions administratives</i>	<i>page</i>	6
T	<i>Loi applicable et for</i>	<i>page</i>	6
U	<i>Relation bancaire</i>	<i>page</i>	6
V	<i>Récapitulation des frais</i>	<i>page</i>	7

A Finance d'admission

Dès que la demande d'admission est signée et que la confirmation d'admission a été envoyée aux parents, la finance d'admission de CHF 1'000.— est due à réception de la facture. Ce montant couvre les frais administratifs d'admission et n'est remboursé en aucun cas. Toute autre et plus ample indemnité pour rupture de contrat est expressément réservée.

B Ecolage

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total annuel
Moyenne et grande section maternelle MS/GS (1 ^{re} et 2 ^e enf.)	5'800.—	4'350.—	4'350.—	14'500.—
1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e année	6'600.—	4'950.—	4'950.—	16'500.—
4 ^e et 5 ^e année	7'500.—	5'650.—	5'650.—	18'800.—
6 ^e , 7 ^e et 8 ^e année	8'300.—	6'250.—	6'250.—	20'800.—
9 ^e année	9'100.—	6'850.—	6'850.—	22'800.—
10 ^e année	9'700.—	7'250.—	7'250.—	24'200.—
11 ^e année	10'500.—	7'850.—	7'850.—	26'200.—
12 ^e année	11'300.—	8'450.—	8'450.—	28'200.—
Tarifs F.L.E. / E.S.L.	3'300.—	2'500.—	2'500.—	8'300.—

Les trimestres de facturation sont définis comme suit. Ils ne correspondent pas aux trimestres scolaires.

1^{er} trimestre: du 1^{er} septembre au 31 décembre (4 mois)

2^e trimestre: du 1^{er} janvier au 31 mars (3 mois)

3^e trimestre: du 1^{er} avril au 30 juin (3 mois)

La facturation des écolages s'effectue par trimestre d'avance. Il est possible de demander une facturation mensuelle ou annuelle aux conditions ci-dessous. Ce choix doit être notifié dans la demande d'admission.

Mensuelle: un supplément de 3% du montant de l'écolage est facturé. La facturation se fait en 10 mensualités dont le paiement doit intervenir dans les 10 jours suivant la date d'émission de la facture.

Trimestrielle: les échéances de paiement sont le 31 juillet, le 31 décembre et le 31 mars. Ces échéances doivent être strictement respectées. Le Collège Champittet se réserve le droit de procéder à une facturation mensuelle si des paiements partiels devaient être constatés, cela même de manière rétroactive.

Annuelle: un rabais de 3% calculé sur le montant de l'écolage est comptabilisé pour un paiement de l'écolage annuel enregistré au plus tard le 31 juillet. Dans la mesure où le paiement ne pourrait pas être enregistré avant cette date, le Collège Champittet se réserve le droit d'annuler le rabais ainsi accordé et de facturer la prestation trimestriellement.

Résiliation: toute résiliation ou désistement doit être annoncé par lettre recommandée à la Direction ou par courriel à l'adresse modification@champittet.ch (exclusivement à cette adresse), la date du courriel ou du timbre postal faisant foi.

Avant le début de l'année scolaire, alors que l'admission a été confirmée ou que le bulletin de réinscription signé a été renvoyé, les frais suivant seront facturés:

Du 1 ^{er} mai au 15 juillet pour l'année scolaire suivante	l'équivalent de 2 mois d'écolage, ainsi que 2 mois d'internat pour les élèves inscrits à l'internat
Dès le 16 juillet pour l'année scolaire suivante	l'équivalent du 1 ^{er} trimestre d'écolage, ainsi que le 1 ^{er} trimestre d'internat pour les élèves inscrits à l'internat

Tout départ du Collège Champittet en cours d'année doit être annoncé dans un délai de 2 mois pour la fin d'un trimestre comptable, soit:

au plus tard le 31 octobre pour un départ à la fin du 1^{er} trimestre de facturation (31 décembre)

au plus tard le 31 janvier pour un départ à la fin du 2^e trimestre de facturation (31 mars)

Une modification annoncée par voie électronique (modifications@champittet.ch) n'est réputée valable que dans la mesure où la réception de celle-ci a été confirmée par le Collège Champittet, également par voie électronique.

Au-delà des échéances mentionnées précédemment, le trimestre de facturation en cours, ainsi que le trimestre de facturation suivant sont dus.

En cas de renvoi d'un élève par la Direction, le trimestre de facturation en cours ainsi que le trimestre de facturation suivant sont dus.

Ces mêmes conditions s'appliquent pour tous les services ou forfaits d'activités figurant dans cette brochure, sauf si mentionné différemment.

C Forfait Baccalauréat International

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total annuel
Ecolage complémentaire et forfaitaire pour les élèves de la section pré-B.I. (9 ^e et 10 ^e années)	480.—	360.—	360.—	1'200.—
Ecolage complémentaire et forfaitaire pour les élèves de la section B.I. (11 ^e et 12 ^e années)	1'000.—	800.—	800.—	2'600.—

Ce supplément sert à couvrir les frais directement liés au choix de la langue d'enseignement pour le pré-B.I. et aux frais d'examens, à la coordination des activités CAS (Créativité, Action, Service), à la supervision du «extended essay», entre autres frais pour le B.I.

D Examens

	11 ^e année	12 ^e année
Elèves se présentant aux examens du Baccalauréat français	900.—	1'600.—
Elèves se présentant aux examens de la Maturité suisse	250.—	250.—

Pour le Baccalauréat français, le forfait couvre les taxes d'examens, le transport, l'encadrement, le logement pendant toute la durée des examens écrits. L'élève organise lui-même son déplacement aux examens oraux et assume les frais qui en découlent.

Pour l'examen de la Maturité suisse, le forfait couvre l'encadrement à l'examen.

Pour le Baccalauréat International, le forfait couvre les frais d'examens et autres frais, voir sous lettre C.

Les examens officiels de langues tels que ceux du First Certificat of English, Primary English Test et d'informatique sont facturés séparément avant l'examen.

Aucun remboursement n'est possible pour un élève inscrit à un examen auquel il ne se présenterait pas.

E Repas et ateliers pour les élèves externes

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total annuel
Repas y compris encadrement obligatoire* (4 repas par semaine: lundi, mardi, jeudi et vendredi)	1'100.—	800.—	800.—	2'700.—

*Pour des raisons de TVA, le montant indiqué ci-dessus sera fractionné sur la facture entre la partie repas et la partie encadrement. L'encadrement est dû dans tous les cas, y compris pour les élèves jusqu'à la 4^e année.

Pour les élèves jusqu'à la 3^e année y compris s'ajoutent des frais d'ateliers pour les activités sous surveillance auxquelles ils doivent obligatoirement participer entre la fin du repas de midi et la reprise des cours en début d'après-midi.

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total annuel
Ateliers (jusqu'à la 3 ^e année y compris)	700.—	550.—	550.—	1'800.—

Les prix des repas et des ateliers juniors sont calculés forfaitairement. Ils sont basés sur le nombre de repas commandés pour le trimestre complet, respectivement l'année scolaire complète. Ils tiennent compte notamment des absences pour les activités extrascolaires et les vacances. Aucune réduction ne sera accordée même en cas de résiliation anticipée.

A titre exceptionnel et pour de courtes périodes, il est possible d'acquérir au secrétariat des tickets repas uniques au prix de CHF 22.— pour les élèves à partir de la 4^e année y compris et de CHF 35.— (y compris l'atelier junior obligatoire) pour les élèves jusqu'à la 3^e année.

Le pique-nique est admis à la cafétéria pour les élèves dès la 8^e année. Pour des raisons d'encadrement, il est interdit pour tous les autres élèves.

F Internat (en sus de l'écolage)

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total annuel
Logement et pension complète 5 jours*	13'100.—	9'800.—	9'800.—	32'700.—
Logement et pension complète 7 jours*	16'600.—	12'400.—	12'400.—	41'400.—

*Pour des raisons de TVA, les montants indiqués ci-dessus seront fractionnés sur la facture entre la partie repas et la partie logement.

Tout élève inscrit à l'internat doit verser une caution unique de CHF 3'000.— qui lui sera remboursé sans intérêts à la fin de son séjour, après clôture de son compte et pour autant qu'aucun dégât ne soit constaté dans sa chambre. Le montant de cette caution est à verser en même temps que la finance d'admission.

Les élèves internes peuvent bénéficier des prestations suivantes refacturées séparément sous forme de débours:

- a) Argent de poche: un dépôt de CHF 1'000.— (en plus du dépôt de caution) doit être versé au Collège Champittet, ainsi l'élève interne peut disposer d'argent de poche auprès de la Direction de l'internat.
- b) Lingerie: un nettoyage normal du linge personnel de l'élève interne (7 jours uniquement) est compris dans la pension de l'internat. Les éventuels frais de nettoyage à sec sont facturés séparément. Les internes à 5 jours peuvent bénéficier de la lingerie qui leur sera facturée mensuellement.
- c) Voyages culturels ou récréatifs: Dans le cadre des activités proposées à l'internat, le Collège Champittet organise des voyages culturels et/ou récréatifs à l'étranger. Les prix et conditions sont communiqués aux parents des élèves intéressés avant l'inscription. Toute inscription est définitive et non remboursable.
- d) Activités du week-end: les activités du week-end qui se déroulent en Suisse sont comprises dans la pension. Les activités hors de Suisse sont facturées séparément. Les conditions de facturation mentionnées sous la lettre c) – voyages culturels ou récréatifs – ci-dessus s'appliquent par analogie.
- e) Week-end occasionnel: pour les élèves internes à 5 jours qui souhaiteraient rester au Collège Champittet durant le week-end, un montant forfaitaire de CHF 400.— par week-end (présence le samedi et/ou le dimanche) sera facturé séparément.
- f) Autres frais/débours: tous les autres frais liés directement à l'élève seront facturés séparément. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, des taxes prélevées par la Commune ou le Canton pour les visas et les permis de séjour ou encore des transports à la gare ou à l'aéroport.
- g) Assurance maladie et accidents, frais médicaux et responsabilité civile: l'assurance maladie et accidents est obligatoire pour tous les élèves, sauf pour les élèves de nationalité suisse et ceux dont les parents sont domiciliés sur le territoire de la Confédération, qui sont soumis à la Lamal, les parents de ces élèves doivent présenter une attestation d'assurance d'une compagnie sise en Suisse offrant les garanties nécessaires. Cette attestation doit impérativement parvenir au Collège Champittet avant l'arrivée de l'élève interne. Dans la mesure où elle ne serait pas fournie dans ces délais, le Collège Champittet se réserve le droit d'assurer l'élève et de facturer le forfait mentionné ci-après. Pour les élèves résidant à l'étranger, le Collège Champittet se charge de les inscrire auprès de l'établissement de son choix. Le tarif de l'assurance et des frais d'infirmerie du Collège Champittet est fixé à:

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total annuel
Assurance maladie et accidents, frais médicaux (pour non résident en Suisse)	800.—	600.—	600.—	2'000.—

Cette assurance comprend l'assurance de base (hospitalisation, médecins et pharmacie) soumise à une franchise limitée à CHF 100.— par année, la couverture des sports à risque, les frais de rapatriement et de transport, l'hospitalisation en chambre semi-privée. Pour des informations plus détaillées, l'infirmière du Collège est à votre disposition.

Les parents s'engagent à conclure une assurance responsabilité civile qui couvre les frais et dégâts causés par leur enfant dans le cadre de l'école, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

G Livres et fournitures scolaires

Les livres officiels du programme et les fournitures scolaires sont facturés séparément.

H Uniformes

2 tabliers (pour les élèves de classes maternelles et 1 ^{re} année)				96.—
Forfait uniforme pour les nouveaux élèves (dès 2 ^e année)				490.—
Forfait tenue de sport pour les nouveaux élèves (dès 2 ^e année)				170.—

L'uniforme et la tenue de sport sont obligatoires.

Le forfait uniforme comprend les pièces suivantes: 4 polos manches courtes, 2 polos manches longues, 2 pulls col V, 1 débardeur et 1 veste polaire.

La tenue de sport comprend les pièces suivantes: t-shirt technique et short, pantalon de training long et veste.

L'uniforme et la tenue de sport sont également en vente à la boutique tout au long de l'année.

I Activités obligatoires

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total annuel
Forfait pour les élèves jusqu'à la 4 ^e année y compris	600.—	350.—	350.—	1'300.—
Forfait pour les élèves de la 5 ^e année à la 10 ^e année	400.—	800.—	300.—	1'500.—
Forfait pour les élèves de la 11 ^e année	330.—	210.—	210.—	750.—
Forfait pour les élèves de la 12 ^e année	700.—	300.—	300.—	1'300.—

Ce forfait comprend les activités obligatoires organisées et encadrées par le Collège Champittet. Il s'agit essentiellement, de séjours aux Martinets; de la 5^e à la 10^e année, du camp de ski; en 12^e année, du voyage annuel; et pour tous d'une à deux sorties trimestrielles.

Aucun remboursement n'est possible en cas de non participation à l'une ou l'autre de ces activités. Une réduction peut être accordée pour une non participation au camp de ski, après accord de la Direction et uniquement sur présentation d'un certificat médical.

La part de ce forfait dévolue au camp de ski comprend le logement, la pension, l'encadrement ainsi que l'abonnement aux remontées mécaniques. Il ne comprend pas la location et/ou l'achat de matériel directement liés à l'élève, les cours privés de ski/snowboard commandés par l'élève. Pour les débutants cours de ski obligatoires en sus.

La part dévolue au voyage annuel comprend tous les frais à l'exception de l'argent de poche.

Les séjours aux Martinets comprennent le transport, le logement, la pension et toutes les activités (fermes pédagogique et énergétique, ateliers, etc.)

J Activités facultatives

Le Collège Champittet organise et encadre, durant l'année scolaire, différentes activités sportives et culturelles (voyages culturels, expéditions et voyages de fin d'études). L'Aumônerie du Collège Champittet organise également des retraites ainsi que des voyages.

Les prix et conditions de ces activités sont communiqués avant l'inscription aux parents des élèves intéressés. Toute inscription est définitive et non remboursable.

K Ateliers extrascolaires facultatifs

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total annuel
Prix par atelier	200.—	125.—	125.—	450.—

Dès le 2^e année le Collège Champittet offre la possibilité de suivre différents ateliers extrascolaires facultatifs. Il s'agit principalement d'ateliers sportifs (basket, capoeira, cirque et jonglerie, foot, gymnastique, jeux de balles, judo, tir à l'arc, etc.) mis en place en début d'année scolaire en fonction de la demande.

La liste des cours proposés ainsi que les formulaires d'inscription sont disponibles au secrétariat dès la rentrée scolaire.

L Accueil parascolaire – uniquement pour les élèves jusqu'à la 3^e année

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total annuel
Accueil de l'après-midi: de 15h45 à 17h30, y compris goûter et devoirs assistés (4 j./semaine: lundi, mardi, jeudi et vendredi)	1000.—	750.—	750.—	2'500.—

A titre exceptionnel et pour de courtes périodes, il est possible de participer de manière occasionnelle à l'accueil au prix de CHF 30.— par après-midi. Ces frais feront l'objet d'une facturation séparée. Les formulaires d'inscription sont disponibles au secrétariat.

M Etude assistée – uniquement pour les élèves de la 4^e à la 7^e année

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	Total annuel
Etude assistée (4 jours par semaine– lundi, mardi, jeudi et vendredi)	1'200.—	850.—	850.—	2'900.—

C'est une étude avec des groupes de six à dix élèves, sous la supervision d'un membre du corps enseignant. Elle se déroule de 15h45 à 16h45, avec un horaire différent pour les élèves de 7^e année le mardi et le jeudi de 16h30 à 17h30. Les formulaires d'inscription sont disponibles au secrétariat.

N Cours privés

Cours privés (1 élève), par période de 40 minutes	85.—
Cours semi-privés (2 ou 3 élèves), par période de 40 minutes	50.—
Cours collectifs (dès 4 élèves), par période de 40 minutes	30.—

Ces cours s'organisent à la demande des parents ou sur recommandation d'un professeur avec l'accord des parents. Ils sont organisés dans le but de permettre une remise à niveau d'un élève dans une branche spécifique, ou encore dans le cas du choix d'une discipline ne figurant normalement pas au programme scolaire.

En cas d'absence prévisible, il est nécessaire d'aviser le professeur concerné au minimum 24 heures à l'avance faute de quoi le cours sera intégralement facturé. Les formulaires d'inscription sont disponibles au secrétariat.

O Transports scolaires

Le transport scolaire fait l'objet de conditions générales particulières disponibles au secrétariat.

P Autres frais

Tous les frais qui ne sont pas mentionnés dans les présentes conditions générales et financières font l'objet d'une facturation séparée.

Un retard dans le paiement des factures déclenche l'envoi d'un rappel. Dès l'envoi d'un 2^e rappel, un montant de CHF 20.— est facturé. Par ailleurs, un retard dans le paiement entraîne également un intérêt moratoire de 1% par mois. (104 AL2 CO)

Q Réinscription

Le formulaire de réinscription est à retourner dûment signé au plus tard pour le jeudi 31 mars 2011. Passé ce délai, le Collège Champittet se réserve le droit de ne plus accepter l'élève. En cas d'annulation de la réinscription, les mêmes conditions que le désistement, selon point B. «Ecolage» de ces conditions générales, sont appliquées.

R Santé et assurances

Les parents des élèves assurent leurs enfants pour les accidents et la maladie qui pourraient survenir durant les activités scolaires et extrascolaires.

La responsabilité du Collège Champittet n'est pas engagée en cas de non respect de ces conditions. Pour les élèves internes, se référer à la lettre g) Assurance maladie et accident, frais médicaux du paragraphe F. «Internat».

S Dispositions administratives

Les dégradations causées par les élèves sont à la charge des parents.

La Direction décline toute responsabilité en cas de vol de sommes d'argent, de papiers valeurs, de bijoux, d'objets de valeur (ordinateur, téléphone ou autres) qui n'ont pas été confiés à la Préfecture.

La signature de la demande d'admission ou du formulaire de réinscription vaut acceptation des présentes conditions générales et financières.

Le règlement du Collège Champittet et tous ses amendements font partie intégrante des présentes conditions générales et financières. Ces documents sont disponibles sur simple demande au secrétariat.

Les présentes conditions générales et financières sont valables dès l'année scolaire 2011/2012. Elles annulent et remplacent toutes les précédentes.

T Loi applicable et for

La législation suisse est la seule applicable aux rapports découlant des présentes conditions générales et financières et des contrats s'y rapportant, quel que soit le domicile des parents ou des titulaires de l'autorité parentale.

Le for juridique est à Pully, Suisse.

U Relation bancaire

Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 **Lausanne**

IBAN CH61 0076 7000 R523 4160 8

BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX
Clearing : 767
CCP de la banque : 10-725-4

V Récapitulation des frais uniques

		MS/GS	1; 2; 3	4; 5	6; 7; 8	9	10	11	12	Interne 5 jours	Interne 7 jours
A	Finance d'admission (unique, pour chaque nouvel élève)	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000		
F	Internat (dépôt / caution)									3'000	3'000
H	2 tabliers (MS / GS et 1re année)	96 (jusqu'à la 1re année)									
	Forfait uniforme et tenue de sport pour les nouveaux élèves (dès la 2 ^e année)		660*	660	660	660	660	660	660		

* dès la 2^e année

Récapitulation des frais périodiques obligatoires

		MS/GS	1; 2; 3	4; 5	6; 7; 8	9	10	11	12	Interne 5 jours	Interne 7 jours	
B	Ecolage	14'500	16'500	18'800	20'800	22'800	24'200	26'200	28'200			
C	Forfait pré-B.I.					1'200	1'200					
	Forfait Baccalauréat international							2'600	2'600			
D	Examens (Baccalauréat français)							900	1'600			
	Examens (Maturité suisse)							250	250			
	Examens officiels langues et informatique			Facturés séparément								
F	Internat (pension et logement)									32'700	41'400	
	Internat (ass. maladie & accident non résident en Suisse)									2'000	2'000	
G	Livres et fournitures scolaires	Facturés séparément										
I	Activités obligatoires	1'300	1'300	1'500*	1'500	1'500	1'500	750	1'300			

* dès la 5^e année

Récapitulation des frais facultatifs (liste non exhaustive)

		MS/GS	1; 2; 3	4; 5	6; 7; 8	9	10	11	12	Interne 5 jours	Interne 7 jours		
B	Supplément F.L.E./E.S.L.				8'300	8'300	8'300						
	F.L.E./E.S.L. en option	Facturés séparément											
E	Repas pour les élèves externes	4'500**	4'500**	2'700	2'700	2'700	2'700	2'700	2'700				
F	Internat – autres débours									Facturés séparément			
J	Activités facultatives	Facturés séparément											
K	Ateliers extrascolaires facultatifs		450 par atelier (à partir de la 2e année)										
L	Accueil parascolaire (de l'après-midi)	2'500	2'500										
M	Etude assistée			2'900	2'900***								
N	Cours privés	Cours privés de 40 min, CHF 85.— Cours semi-privés (2 ou 3 élèves) de 40 min, CHF 50.— Cours collectifs (dès 4 élèves) de 40 min, CHF 30.— } Facturés séparément											
O	Transports scolaires	Selon conditions générales particulières disponibles d'ici fin mai 2011											

y compris les ateliers *jusqu'à la 7^e seulement

Seule la version française fait foi.

Tous les tarifs s'entendent en francs suisses (CHF), TVA incluse sur les prestations soumises.